



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

VILLE DE TAVERNY

ARRÊTÉ DU MAIRE N° ARR2023 – 044

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MONSIEUR FRANÇOIS CLÉMENT, 4^{ème} ADJOINT DE QUARTIER DÉLÉGUÉ AUX QUARTIERS, À LA DÉMOCRATIE DE PROXIMITÉ ET À LA POLITIQUE DE LA VILLE POUR LA SIGNATURE DE L'ACTE DE RESTITUTION RELATIF AUX PARCELLES CADASTRÉES BX 495-496-499-500-501 ET 504 SISES RUE FRANÇOIS BROUSSAIS APPARTENANT À LA SEMEASO, PRÉVUE LE

26 JUILLET 2023

LE MAIRE DE TAVERNY,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-18 et suivants,

Vu la délibération n° 080-2023-UR12 du conseil municipal en date du 25 mai 2023 autorisant Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ce dossier,

Vu l'arrêté n° 2020-069 en date du 29 mai 2020, portant délégation de fonction à Monsieur CLÉMENT François, quatrième Adjoint de Quartier délégué aux quartiers, à la démocratie de proximité et à la politique de la Ville,

Considérant que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints ;

Considérant que pour la bonne marche des affaires communales il y a nécessité de procéder à une délégation de fonction et de signature au bénéfice de Monsieur François CLÉMENT, 4^{ème} adjoint de Quartier délégué aux quartiers, à la démocratie de proximité et à la politique de la Ville ;

Considérant que délégation de fonction et de signature sera donnée à l'effet de signer l'acte de restitution des parcelles cadastrées BC 495-496-499-500-501 et 504 sises rue François Broussais appartenant à la SEMEASO devant notaire, le 26 juillet 2023 ;

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

095-219506078-20230717-ARR2023-044-A1

Réception en sous-préfecture le : 18 JUIL. 2023

Publication le : 18 JUIL. 2023

Notification le :

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Monsieur François CLÉMENT, 4^{ème} adjoint de Quartier, est désigné comme représentant de Madame le Maire dans le cadre de la signature de l'acte de vente de restitution des parcelles cadastrées BC 495-496-499-500-501 et 504 sises rue François Broussais appartenant à la SEMEASO.

À ce titre, une délégation temporaire de signature est donnée sous la surveillance et la responsabilité de Madame le Maire, à Monsieur François CLÉMENT, 4^{ème} adjoint de Quartier, déléguée aux quartiers, à la démocratie de proximité et à la politique de la Ville.

Article 2 :

La présente délégation temporaire de signature est valable pour la signature de l'acte de vente de restitution des parcelles cadastrées BC 495-496-499-500-501 et 504 sises rue François Broussais appartenant à la SEMEASO prévue le 26 juillet 2023. En cas d'empêchement indépendant de la volonté des parties, la signature pourra être reportée à une date ultérieure. La délégation reste valable en cas de report de date.

Article 3 :

Madame le Maire est chargée de l'application du présent arrêté.

Article 4 :

Le présent arrêté sera publié de manière dématérialisée, sur le site internet de la Commune et inscrit au registre des arrêtés du Maire dont ampliation sera transmise à la Sous-préfecture d'Argenteuil.

Il sera également notifié à l'intéressée.

Article 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Taverny dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de manière dématérialisée, sur le site internet de la Commune, disponible à l'adresse suivante : <https://www.ville-taverny.fr>.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 Boulevard de l'Hautil à Cergy Pontoise (95027), dans un délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le Tribunal Administratif peut également être saisi directement par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).

Fait à Taverny, le 17 juillet 2023



Pour le Maire empêché,
La 5^e adjointe au Maire,


Lucie MICCOLI